



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, tenue le 26 août 2025 à 20h00, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.

**Sont présents :**

Monsieur Robert Pufahl, maire  
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2  
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3  
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5 et maire suppléant  
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

**Est absent :**

Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1  
Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière

Madame Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet est également présente.

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Robert Pufahl.

La personne qui préside la séance, soit Robert Pufahl, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire Monsieur Robert Pufahl, déclare la séance ouverte à 20h00.

**2025.08.138 Nomination d'une greffière-trésorière substitut**

**ATTENDU** l'absence de Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Léo Soulières

**Appuyé par** le conseiller Monsieur René Darveau

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier désigne Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet, à titre de greffière-trésorière substitut pour la durée de la séance du conseil.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution

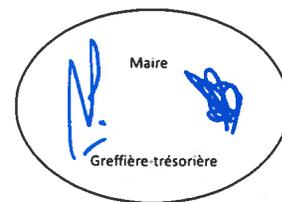
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2025.08.139 Adoption de l'ordre du jour**

**1. Ouverture de la séance**

**1.1** Nomination d'une greffière-trésorière substitut

**2. Adoption de l'ordre du jour**



**2.1 Adoption de l'ordre du jour**

**3. Approbation du procès-verbal :**

**3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025**

**4. Correspondance**

**4.1 Dépôt de la correspondance reçue**

**5. Administration générale**

**5.1 Maison de la famille aux quatre vents – Noël au Centre-Ville**

**5.2 Desjardins – autorisation à la directrice générale adjointe et chargée de projet**

**5.3 Fournitures scolaires – achat**

**5.4 Aménagement du territoire – confection de la cartographie des zones inondables du fleuve St-Laurent par la communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

**6. Trésorerie**

**6.1 Approbation des comptes payés et à payer**

**7. Travaux publics**

**7.1 Clôtures - mandat**

**8. Hygiène du milieu**

**8.1 Avis de non-consommation de l'eau potable – distribution d'eau**

**9. Urbanisme et environnement**

**9.1 Adoption du second projet – règlement 706-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 324**

**10. Sécurité publique et service d'incendie**

**10.1 Interventions sur les bornes d'incendie - mandat**

**11. Loisirs et culture**

**12. Autre(s) sujet(s)**

**13. Période de questions**

**14. Clôture et levée de la séance**

**14.1 Clôture et levée de la séance**

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur**

**Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier**

**Il est résolu**

**QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**2025.08.140 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2025 a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance et que les membres du conseil en ont pris individuellement connaissance;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur René Darveau

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Léo Soulières

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2025.08.141** Maison de la famille aux quatre vents – Noël au Centre-Ville

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur

**Appuyé par** le conseiller Monsieur René Darveau

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde une commandite de mille dollars (1 000,00\$) à la maison de la famille aux quatre vents dans le cadre de la fête de Noël au Centre-Ville.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2025.08.142** Desjardins – autorisation à la directrice générale adjointe et chargée de projet

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Léo Soulières

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Il est résolu**

**DE** nommer Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet à titre d'administrateur principal de l'accès D Affaires pour la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier.

**D'émettre** une nouvelle carte de crédit au nom de Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet avec une limite de dix mille dollars (10 000,00\$).

**DE** nommer Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet comme gestionnaire du dossier de services de cartes Visa Desjardins.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2025.08.143** Fournitures scolaires - achat

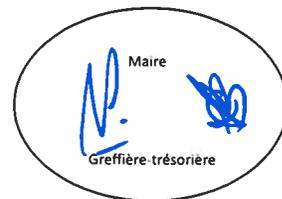
**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur

**Appuyé par** le conseiller Monsieur René Darveau

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte de payer la facture de chez Landry inc. au montant d'au plus sept cents dollars (700,00\$) pour l'achat de cahiers et de fournitures scolaires pour des enfants, dans le besoin, sur son territoire.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



**2025.08.144 Aménagement du territoire – confection de la cartographie des zones inondables du fleuve St-Laurent par la communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur, dans les prochains mois, d'un nouveau cadre réglementaire permanent sur la gestion des zones inondables;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de disposer d'une cartographie à jour des délimitations des zones inondables pour appliquer le nouveau cadre réglementaire et assurer une réelle gestion du risque;

**CONSIDÉRANT** la complexité du fleuve Saint-Laurent et la nécessité d'assurer une cohérence dans la modélisation hydraulique sur son ensemble;

**CONSIDÉRANT** les travaux réalisés par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour assurer la cartographie du fleuve Saint-Laurent sur son territoire et les connaissances produites dans le cadre de ceux-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** la CMM est disposée à collaborer à la réalisation de la cartographie des zones inondables sur le tronçon fluvial du Saint-Laurent en aval de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de cartographie doivent être appuyés par des ressources financières suffisantes, tant pour l'acquisition de données terrain que pour l'expertise en hydrologie, en hydraulique et en géomatique.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur

**Appuyé par** le conseiller Monsieur René Darveau

**Il est résolu**

**DE** demander au gouvernement du Québec d'appuyer financièrement les travaux de cartographie des zones inondables dans le secteur du lac Saint-Pierre afin qu'ils soient réalisés par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**TRÉSORERIE**

**2025.08.145 Approbation des comptes payés et à payer**

La directrice générale et greffière-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Léo Soulières

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

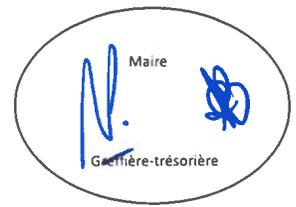
**Il est résolu**

D'approuver la liste des factures payées durant le mois de juillet 2025, pour un montant total de cent trois mille trois cent cinquante-trois dollars et quatre-vingt-deux cents (103 353,82\$).

D'autoriser le paiement des factures présentées, pour un montant total de quatre-vingt-dix mille quatre cent vingt-trois dollars et dix-huit cents (90 423,18\$).

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non imposables payés durant le mois de juillet 2025, pour un montant de cinquante-cinq mille six cent quatre-vingt-dix dollars et vingt-huit cents (55 690,28\$).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



TRAVAUX PUBLICS

**2025.08.146** Clôtures - mandat

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a fait la demande de trois soumissions pour le remplacement et l'aménagement de nouvelles clôtures sur son territoire (à la mairie, au parc du Petit Prince et au sentier Sainte-Philomène);

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a reçu les soumissions suivantes :

- Clôture Jalbert (9239-2513 Québec inc.), datée du 15 juillet 2025, au montant de huit mille sept cent soixante-quinze dollars (8 775,00\$) plus les taxes applicables;
- Solutions clôtures inc., datée du 16 juillet 2025, au montant de neuf mille six cent quarante-sept dollars et vingt-six cents (9 647,26\$) plus les taxes applicables;
- Clôture Summum, datée du 18 juillet 2025, au montant de quinze mille six cent vingt-cinq dollars (15 625,00\$) plus les taxes applicables.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Léo Soulières

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde le mandat pour le projet de remplacement et d'aménagement de nouvelles clôtures sur son territoire (à la mairie, au parc du Petit Prince et au sentier Sainte-Philomène) au plus bas soumissionnaire soit :

- Clôture Jalbert (9239-2513 Québec inc.), datée du 15 juillet 2025, au montant de huit mille sept cent soixante-quinze dollars (8 775,00\$) plus les taxes applicables;

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

HYGIÈNE DU MILIEU

**2025.08.147** Avis de non-consommation de l'eau potable – distribution d'eau

**ATTENDU QUE** suite à un avis de non-consommation de l'eau potable émit par la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier pour certains secteurs de son territoire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier prend ce type d'avis très au sérieux et qu'elle a à cœur le bien-être de ses citoyens.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Léo Soulières

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier entérine la décision prise par la directrice générale adjointe et chargée de projet à l'effet de distribuer, directement au domicile et au bureau municipal, de l'eau potable à tous les citoyens concernés par l'avis de non-consommation de l'eau.



URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**2025.08.148 Adoption du second projet – règlement 706-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 324**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a adopté un règlement de zonage portant le numéro 324;

**ATTENDU QU'**une municipalité peut procéder à des modifications de ses règlements d'urbanisme conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.Q.R., c. A -19,1) ;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite encadrer l'implantation de conteneur comme bâtiment accessoire pour certains usages;

**ATTENDU QU'**en vertu du paragraphe 3 de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* une municipalité peut régir, par zone ou secteur de zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2025 et que des copies ont été mises à la disposition du public;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu le 26 août 2025.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Léo Soulières

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier adopte le second projet du règlement numéro 706-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 324 de manière à permettre l'utilisation de conteneur comme bâtiment accessoire pour les kiosques de produits agricoles accessoires à une exploitation agricole, sous certaines conditions.

**QUE** le présent second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et qu'un avis public soit publié à cet effet.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE

**2025.08.149 Interventions sur les bornes d'incendie – mandat**

**ATTENDU QUE**, par la résolution 2025.03.061, la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a fait inspecter les bornes d'incendie de son territoire par l'entremise de la compagnie Hydra-Spec;

**ATTENDU QUE** des interventions et des travaux sont requis sur certaines bornes d'incendie.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Guy Cloutier

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Léo Soulières

**Il est résolu**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier entérine la décision prise par la directrice générale adjointe et chargée de projet à l'effet d'accepter

Procès-verbal de la Municipalité  
de Sainte-Geneviève-de-Berthier



l'offre de service d'Hydra-Spec datée du 5 août 2025, portant le numéro O-32929-01, au montant de mille sept cent quarante-cinq (1 745,00\$) plus les taxes applicables, pour les interventions prioritaires sur les bornes d'incendie.

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier entérine la décision prise par la directrice générale adjointe et chargée de projet à l'effet d'accepter l'offre de service d'Hydra-Spec datée du 5 août 2025, portant le numéro O-32931-01, au montant de huit cent soixante-huit dollars (868,00\$) plus les taxes applicables, pour les travaux complémentaires sur les bornes d'incendie.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 20h16 à 20h25.

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**2025.08.150 Clôture et levée de la séance**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur René Darveau  
**Appuyé par** le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur  
**Il est résolu**

De clore et de lever cette séance à 20h25.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*. »

  
\_\_\_\_\_  
Robert Pufahl,  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Carol-Anne Benjamin,  
Directrice générale adjointe et chargée de projet